



OBJET : Consultation pour la réalisation de reportages journalistiques en immersion sur le GR®54 et en alpinisme dans le massif des Ecrins, et la diffusion des articles.

Juillet 2019

**Date limite de remise des offres :
mercredi 24 juillet 2019 à 12h**



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional ». Il bénéficie également du soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État à travers le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Parc national des Ecrins : Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax: +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

CONTEXTE DU PROJET

En 2014, le Parc national des Ecrins a réalisé une étude pour la qualification d'une offre touristique d'itinérance douce autour du GR®50 (tour du massif des Ecrins par les vallées et les villages). Les conclusions orientent le territoire vers un programme de développement de l'itinérance autour du massif des Ecrins à travers la redynamisation du GR®54 (tour du massif par les hauteurs) et de la qualification d'itinérance pour tous : « Les balcons des Ecrins » en relation avec le GR®50.

Le concept du projet s'est positionné autour de la notion de Grand Tour du plus haut massif des Alpes du Sud, espace protégé, réalisable de plusieurs façons pour plusieurs publics. Un « Grand Tour » éco touristique dans l'un des 10 Parcs nationaux français. Il s'agit du Grand Tour des Ecrins .

Le « Grand Tour des Ecrins » est construit comme une marque ombrelle regroupant les offres :

- « Le Tour de l'Oisans et des Ecrins » (GR®54) : une grande itinérance pédestre en cœur de massif.
- « Les Balcons des Ecrins » : des itinérances plus douces et pour tous entre villages et sommets, à parcourir à pied, à VTT, à cheval/âne, en trail, en VAE...

Le Grand Tour des Ecrins est une marque déposée qui bénéficie également d'un signe graphique et d'un guide de communication partagé avec les structures de promotion et les professionnels du tourisme impliqués dans les offres de randonnées itinérantes.

Un programme pluriannuel cofinancé par l'Europe et l'État a débuté en 2015, année pendant laquelle le signe et le guide de la marque Grand Tour des Ecrins ainsi que des outils de promotion ont été développés.

Téléchargement ici : http://www.grand-tour-ecrins.fr/images/custom/pages/telechargements/Grand-Tour-Ecrins_Guide-Marque_2015.pdf

Puis, les années 2016 et 2017 ont constitué une période de renforcement de l'offre de randonnée itinérante avec la définition de nouveaux circuits. Plusieurs axes de travail ont ainsi été suivis: qualification de l'offre Grand Tour des Ecrins et accompagnement des socioprofessionnels, structuration de l'offre par la mise en place d'outils partagés, outils de promotion et de sensibilisation des publics sur les produits Grand Tour des Ecrins.

L'année 2018 a été une phase de transition avec pour enjeu d'assurer la continuité des actions mises en place en 2016-2017 et de préparer le nouveau programme prévu sur 2019-2021. Des actions de structuration des offres ont été effectuées ainsi que des actions de promotion au travers de différents supports.

Un nouveau programme pluriannuel intitulé « Grand Itinérances Alpines » a été lancé pour 2019-2021 avec pour but d'étoffer les offres itinérantes existantes sur les Balcons des Ecrins, de diversifier au mieux les pratiques, avec notamment un travail prévu sur une offre d'itinérance en alpinisme. Ce programme comporte un volet communication, avec, par exemple, la mise en place de reportages photos et le tournages de vidéos thématiques

Le Parc national des Ecrins assure le pilotage du programme Grand Itinérances Alpines dans l'intérêt du territoire et en partenariat avec les opérateurs locaux : offices de promotion, offices de tourisme, CDT et CRT.

A travers la pratique de la randonnée itinérante et de l'alpinisme, des reportages journalistiques permettront de faire découvrir les paysages des Ecrins, ainsi que les émotions et les instants de vie procurés par diverses expériences dans le massif.

1 DESCRIPTION DE LA MISSION

1.1 Reportages journalistiques sur le GR®54 et l'alpinisme dans les Ecrins et diffusion des articles

Dans le cadre du Grand Tour des Écrins, le Parc national des Écrins souhaite pouvoir s'appuyer sur des contenus éditoriaux et photographiques au travers d'articles de qualité pour promouvoir le GR®54 et l'alpinisme dans le massif des Ecrins auprès de la presse. En immersion, les articles et les photos produits lors des reportages seront proposés au lecteur comme des expériences de vie au cœur des Ecrins. Le Parc national souhaite également toucher une clientèle de pratiquants à l'aide de publications sur internet, notamment via les réseaux sociaux.

La mission comprend :

- Réalisation de deux reportages, en situation dans le massif des Ecrins.
 - > Un article relatara l'expérience de la randonnée itinérante sportive et sauvage, à deux pas de la haute montagne dans les Ecrins, sur le mythique GR®54, durant 3 à 4 jours. (lieux exacts à définir ultérieurement)
 - > Un autre article exposera une expérience d'itinérance en alpinisme sur le massif des Ecrins, durant 2 jours. (lieux exacts à définir ultérieurement).Il est attendu pour ces deux articles une réelle mise en situation. Le prestataire devra réaliser ces reportages en parcourant les parcours définis avec le Parc national. Ces deux articles seront rédigés durant l'été et publiés, dans la mesure du possible, durant l'été ou au début d'automne 2019
- Réalisation de photographies pour agrémenter les articles.
- Diffusion des articles sur internet, et via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram).
- Prise en compte des remarques du maître d'ouvrage aux différentes phases de validation.

> Rédaction d'un article sur le GR®54 :

Le but du travail journalistique est de présenter le GR®54 d'un point de vue immersif. L'expérience est au centre de la démarche. Le point de vue du randonneur pratiquant est recherché. Le lecteur devra s'identifier au rédacteur, pour être au cœur du GR®54 et du massif des Ecrins. Le style rédactionnel sera moderne, parfois descriptif et fera rêver le lecteur, dans un but de le faire passer à l'acte pour vivre lui aussi l'expérience. Les étapes se feront dans des refuges ou tout autre hébergement présent sur le parcours pour le GR®54.

> Rédaction d'un article sur l'alpinisme dans les Ecrins :

Le but est de proposer au lecteur un voyage au cœur du massif des Écrins, en haute montagne, et d'utiliser les émotions comme vecteur de transmission des messages. Les moments de joie, les échanges, l'émotion devant les paysages ou à l'arrivée au sommet, seront présentés dans un style moderne et attractif. L'étape se fera en refuge de haute montagne.

> Réalisation de photographies

Les deux reportages journalistiques (GR®54 et alpinisme dans les Ecrins) seront agrémentés de photos en Haute Définition. Pour chaque reportage, le prestataire fournira 15 photos minimum. Les droits pour les clichés effectués seront cédés au maître d'ouvrage pour une durée de 10 ans, qui souhaite également disposer de ces clichés à des fins institutionnelles (illustration de l'action du Parc) et pour un usage promotionnel, en particulier pour illustrer : le programme Grandes Itinérances Alpines dans les Ecrins (GR®54, alpinisme, etc.). Les fichiers seront transmis au maître d'ouvrage (minimum 21 millions de pixels) au format JPEG qualité max, à partir de fichiers RAW, sur support numérique.

> Diffusion sur les médias digitaux

Il est attendu du prestataire une diffusion sur internet et sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) des articles et photos effectués dans le cadre des reportages. Le prestataire devra faire en sorte que son article soit lu de manière conséquente et qu'il soit partagé au maximum, en s'adressant à des communautés directement concernées par les sujets. Un reporting des résultats à propos du

trafic généré et des publics touchés par la publication sera adressé a posteriori au maître d'ouvrage. Le Parc national relaiera également les articles sur ses propres moyens de communication : site web, réseaux sociaux...durant l'année 2019 et potentiellement durant les années suivantes.

2. ADMINISTRATIF

2.1 Cession des droits de propriété intellectuelle

Les droits pour les clichés effectués seront cédés au maître d'ouvrage qui souhaite disposer de ces clichés à des fins institutionnelles (illustration de l'action du Parc) et pour un usage promotionnel, en particulier pour illustrer : le programme Grandes Itinérances Alpines dans les Ecrins (GR®54, alpinisme, etc.).

Les droits photographiques des clichés seront utilisés sur tous supports électroniques (site Internet, réseaux sociaux, bornes d'information, téléphonie mobile, vidéoprojections, conférences, etc.) et imprimé (matériels promotionnels, éditions, affiches...), dans tous les formats, en utilisant tout rapport de cadrage

Les tiers autorisés à reproduire les clichés, objets de la présente consultation, seront :
Les organismes auxquels le Parc national est rattaché (Ministère en charge de l'écologie, Parcs Nationaux de France/Agence Française de la Biodiversité, autres parcs nationaux).

Les organismes de tourisme territoriaux travaillant en partenariat avec le Parc national sur le Grand Tour des Ecrins : comités départementaux (05 et 38) et régionaux du tourisme (Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Auvergne Rhône-Alpes) et offices de tourisme et de promotion (05 et 38 de la zone concernée), FFCAM, Compagnie des Guides Oisans/Ecrins,

Les socioprofessionnels et personnes photographiées illustrant éventuellement les prises de vues. Ceci dans le cadre d'une exploitation à caractère promotionnel et non commercial.

Les photos pourront aussi être utilisées dans le cadre d'achats d'espaces publicitaires ou dans des revues spécialisées. Le cas échéant, les images pourront être utilisées dans la presse papier ou digitale, après accord du Parc national et sur des articles en lien direct avec les thématiques photographiées et la promotion du Parc et des offres découvertes qu'il valorise.

Au regard des éléments ci-dessus, le soumissionnaire précisera dans sa proposition, de la manière la plus claire qui soit, sa posture vis-à-vis de la propriété intellectuelle, les conditions d'utilisation des droits ainsi que les conditions de cession des droits photos octroyées au Parc national (conditions, durée...). Un modèle de contrat de cession des droits d'auteur sera proposé par le photographe.

Toute exploitation des photographies fera mention du nom du photographe, à côté de celui du Parc national des Ecrins, et ce de la manière suivante : « Légende © Prénom et Nom - Parc national des Ecrins », soit à proximité de la photo, soit dans un ours global, ou au survol de l'image dans le cas du web.

2.2 Droit à l'image

Le prestataire garantira au Parc national avoir obtenu toutes les autorisations, et droits divers nécessaires aux reportages. On pourra noter plus particulièrement tous les droits à l'image des différentes personnes photographiées, et ce, pour tous les usages voulus par le Parc national. De même, il aura obtenu les droits éventuels concernant des lieux, monuments, bâtiments ou sites spécifiques. Il est obligatoire de posséder une autorisation de tournage en zone cœur du Parc national. Elle sera délivrée par l'établissement public sur demande du prestataire en amont des reportages.

2.3 Critères de jugement des offres

40 % : Prix

30 % : Références et expérience du prestataire dans le domaine journalistique

30 % : Références du prestataire pour pouvoir toucher des clientèles de pratiquants via ses moyens de diffusion.

2.4 Pièces constitutives de l'offre

Le prestataire devra formuler une offre composée de :

- Un devis détaillé reprenant l'ensemble des éléments demandés, tous frais inclus.
- Un book (sélection numérique) avec des articles similaires et une présentation du ou des intervenants techniques / de la société, en lien avec les demandes du maître d'ouvrage.
- Une liste de références en adéquation avec le cahier des charges
- Un planning de réalisation
- Un modèle de contrat de cession des droits d'auteur, pour les photographies.
- Le présent cahier des charges daté et signé.

Contacts et renseignements

Renseignements techniques sur la mission :

Mathias MAGEN

Chargé de mission animation du Grand Tour des Ecrins

Parc national des Ecrins

04 92 40 20 10

mathias.magen@ecrins-parcnational.fr

A, le

Lu et Approuvé par le candidat

(Signature + cachet)